



HAL
open science

La disparition des Juifs de Roumanie

Matei Cazacu

► **To cite this version:**

Matei Cazacu. La disparition des Juifs de Roumanie. Matériaux pour l'histoire de notre temps, 2003, Les peuples des Balkans face à l'histoire et à leur histoire, 71, pp.49-61. 10.3406/mat.2003.920 . halshs-03737551

HAL Id: halshs-03737551

<https://shs.hal.science/halshs-03737551>

Submitted on 19 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La disparition

Matei CAZACU

des Juifs de Roumanie

La population juive en Roumanie à la veille de la Deuxième Guerre mondiale

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la communauté juive roumaine était la troisième d'Europe, après celles de Pologne et d'URSS : 756 930 personnes s'étaient déclarées de religion mosaïque lors du recensement de la population de 1930, soit un pourcentage de 4,2 % du total de la population (18 057 028 en 1939), alors que le nombre des Juifs avait augmenté de moins de 7 000 personnes par rapport à 1930. Ce pourcentage variait à peine lorsqu'on prenait comme élément d'identification la « nationalité ethnique » (728 115 personnes, soit 4 % du total), mais baissait considérablement pour la langue maternelle yiddish (2,9 %, soit 518 754 personnes). Les Juifs représentaient de la sorte la deuxième minorité ethnique de Roumanie après les Hongrois (1 425 507 âmes, 7,9 % de la population) et devançaient légèrement les Allemands (745 241, Saxons de Transylvanie et Souabes du Banat, Allemands de Bessarabie, de Bukovine et de la Dobroudja), en tout 4,1 % du total de la population.

La structure socioprofessionnelle de la population juive de Roumanie et son histoire étaient différentes d'une région à l'autre du pays. On y distinguait en effet plusieurs zones :

1) La première était la Petite Roumanie (ou le Vieux Royaume), le noyau territorial du pays formé par l'union en 1859 des principautés de Valachie et de Moldavie. Lors de son accession à l'indépendance en 1877, elle avait modifié l'article 7 de la Constitution adoptée en 1866. Cet article prévoyait que la citoyenneté roumaine était accessible uniquement aux étrangers de rite chrétien, ce qui excluait les Juifs et les Musulmans. Il fut modifié sous la pression internationale, mais la naturalisation des Juifs fut très lente jusqu'en 1918 — à peine trois mille personnes.

Finalement, la Roumanie, sérieusement agrandie après la Première Guerre mondiale, signa en 1919 le Traité des minorités de Paris et accorda la naturalisation

à toute sa population juive, tout comme aux ressortissants des autres minorités vivant dans les territoires nouvellement acquis.

Comment on en était arrivé là ? Pour toute la période antérieure — depuis les premières mentions de l'existence des Juifs isolés ou vivant en communautés —, les deux pays roumains avaient pratiqué une politique que les historiens ont qualifié de « tolérance hostile ». Pour notre part, nous proposons le terme « d'apartheid mou », car il s'agissait de sociétés à dominante chrétienne orthodoxe qui toléraient l'existence de groupes étrangers : Juifs, Arméniens, Hongrois, Allemands. Ces groupes — et notamment les deux premiers — étaient organisés en « corporations » (*bresle*) à base ethnico-religieuse, avec, à leur tête, un chef religieux, le grand rabbin (ou *haham bacha*) pour les uns, l'évêque arménien pour les autres. Cette organisation — connue depuis 1401 pour les Arméniens, mais seulement depuis 1666 pour les Juifs de Moldavie — était similaire à celle existant dans l'Empire ottoman où les sujets non-musulmans (ou « mécréants protégés ») étaient organisés en *millet* sous la direction de leurs chefs religieux.

Il n'existe pas de statistiques de la population juive de Valachie et de Moldavie avant le XIX^e siècle, mais force est de constater que cette population fut très restreinte, sinon fort discrète. Au début, il s'agissait de Juifs chassés de Hongrie au XIV^e siècle et de Sépharades installés en Moldavie entre 1517-1527. Sujets turcs ou polonais, ils s'occupaient essentiellement du commerce entre les pays roumains, la Pologne et l'Empire ottoman, avant de créer des communautés stables à Bucarest et à Suceava, puis à Iasi, les capitales des deux principautés. Leur nombre augmenta en Moldavie, suite aux persécutions au XVII^e siècle en Ukraine du fait des Cosaques, mais aussi en raison de l'intégration des pays roumains dans l'espace économique ottoman. Toutefois, les chiffres fournis par les différentes sources montrent qu'il s'agissait de communautés de taille modeste qui ne dépassaient pas dix mille âmes en Valachie dans la première moitié du XIX^e siècle (sur un total de 2,5 millions d'habitants).

Les nouveaux dirigeants de la Roumanie communiste en 1948 (de gauche à droite) : Vasile Luca, Teohari Georgescu et Emil Bodnaras. Aucun d'eux n'était juif ; ils passent pourtant pour tels aux yeux de l'opinion publique (coll. part.).



La situation était semblable en Moldavie jusqu'aux partages de la Pologne (1772, 1773, 1795) qui virent affluer une importante population juive : environ 3 000 chefs de famille en 1803, 4 728 en 1820 (soit 18 912 personnes), environ 32 000 en 1831 et 118 922 en 1859 (27 401 familles). Le phénomène continue après cette dernière date, qui vit la naissance de l'État roumain. Ainsi, en 1899, on enregistrait 269 015 Juifs pour une population de 5 912 520 habitants, soit 4,5 % du total.

Les Juifs — tout comme les Arméniens en Moldavie — n'avaient pas le droit de posséder des terres et de remplir des fonctions à la Cour princière ou dans l'administration centrale et locale. Ils ne pouvaient épouser des Roumaines, sauf s'ils se faisaient baptiser. Ils étaient généralement moins imposés que les autochtones, mais souffraient autant qu'eux de l'arbitraire princier. C'est pourquoi ils préféraient être sujets ottomans ou polonais, auquel cas ils avaient un recours en cas d'abus des autorités à leur rencontre. Après le traité de Kutchuk-Kainardji (1774), les pays européens ouvrirent des consulats à Bucarest et à Iasi. Certains étrangers, mais aussi des commerçants et artisans roumains, devinrent sujets étrangers (*suditi*) pour les mêmes raisons. La fermeture des consulats étrangers, suite à la proclamation de l'indépendance de 1877 laissa ainsi quelques milliers de personnes sans aucune protection ni citoyenneté. C'est de là que vient sans doute l'image injurieuse du Juif *heimatlos* (apatride).

En Valachie comme en Moldavie, les révolutionnaires de 1848 avaient inscrit dans leurs programmes l'émancipation des Juifs roumains. Ce projet rompait avec la coutume qui voulait que les non-chrétiens dusent se convertir pour acquérir la citoyenneté. La modernité induite par l'union de 1859 et par les nombreuses réformes du prince Alexandre I Cuza (1859-1866) devait, dans la conception du prince, amener aussi la naturalisation des Juifs qui jouissaient, pour ceux d'entre eux nés dans le pays et ne bénéficiant pas d'une autre citoyenneté, des droits politiques. Cette

mesure figurait dans l'article 46 de la Convention de Paris qui a représenté la loi fondamentale de la Roumanie entre 1858 et 1866.

Mais la Constitution de 1866 votée après l'abdication de Cuza et la venue au trône de Carol Ier de Hohenzollern-Sigmaringen (1866-1914), revint sur le projet originaire et, comme nous l'avons vu plus haut, réserva la nationalité roumaine aux seuls chrétiens. Cet acte se fit au milieu de manifestations antisémites à Bucarest où la nouvelle synagogue fut brûlée. Ces troubles étaient le fait d'un groupe de députés, notamment moldaves, mais aussi valaques, qui avouaient craindre que la naturalisation en masse des Juifs rende ces derniers les maîtres du pays grâce à leur travail, à leur compétence et à leurs capitaux. Les partisans de cette politique considéraient les Juifs — et notamment ceux de Moldavie — comme des étrangers, des immigrants de date récente, qui devaient s'intégrer dans la société roumaine, avant de prétendre à la naturalisation. Comme il leur était interdit d'acquérir des terres et des immeubles, ces Juifs s'étaient spécialisés dans les métiers, le commerce et le crédit : de la sorte, ils ne faisaient pas de concurrence aux grands propriétaires terriens qui formaient l'élite politique du pays, mais plutôt à la bourgeoisie naissante et aux aristocrates appauvris.

Naturalisés en masse en 1919, les Juifs du Vieux Royaume représentaient en 1930 une population de 264 038 personnes, soit 34,88 % du total de la minorité juive.

2) La deuxième zone de la Roumanie, abritant une importante population juive, était la Transylvanie *lato sensu*, comprenant les provinces de la Transylvanie historique, le Banat, Crisana et Maramures : avec 192 833 personnes en 1930, elle formait 24,48 % du total de la population juive roumaine. Ici, les Juifs bénéficiaient des droits politiques depuis 1867 et leur intégration avançait à grands pas avant 1918, tout comme dans le reste de l'Empire austro-hongrois. La Transylvanie avait fait partie de la Hongrie médiévale pour devenir, après

la chute du royaume au XVI^e siècle, une principauté vassale des Ottomans. L'occupation de toute la région par l'Autriche en 1699 avait amélioré la situation des Juifs qui ont profité des réformes de l'époque des Lumières et du XIX^e siècle.

3) Une troisième zone était constituée par la Bukovine, la partie septentrionale de la Moldavie (environ 10 000 km²), obtenue par l'Autriche en 1774, pour assurer la liaison terrestre entre la Transylvanie et la Galicie déjà enlevée à la Pologne. La situation de la population juive, qui formait 10,9 % du total, y était comparable à celle de la Transylvanie, mais les Juifs de Bukovine étaient ressentis comme allemands, alors que ceux de Transylvanie pratiquaient surtout le hongrois. En 1930, selon le critère de la religion, la Bukovine abritait 93 101 Juifs.

4) Enfin, la quatrième région réunie en 1918 à la Grande Roumanie était la Bessarabie ou Moldavie orientale. Ici, la population juive, peu nombreuse en 1812, lorsque la région avait été occupée par la Russie, atteignait en 1930 pas moins de 206 958 âmes, soit 7,2 % de la population de la province. Du point de vue du statut des Juifs, la Bessarabie russe partageait, le sort de la Pologne et de l'Ukraine de l'Empire tsariste. Il leur était interdit de sortir du territoire et ils subirent des pogroms comme ceux de 1903 à Kichinev (Chisinău, en roumain). Ceci avait eu pour effet le maintien d'une forte conscience ethnique et linguistique (yiddish), à la différence des provinces austro-hongroises et même du Vieux Royaume.

Intégration et antisémitisme pendant l'entre-deux-guerres

L'intégration des Juifs dans la société roumaine à partir de 1919 a coïncidé avec la mise en chantier de tout un train de réformes qui ont profondément modifié les structures du pays. L'adoption du suffrage universel et une réforme agraire massive ont eu comme résultat la transformation en citoyens à part entière, non seulement des membres des minorités nationales (28,5 % du total de la population), mais aussi de l'immense masse de la paysannerie qui formait plus des trois-quarts de la nation. Cet électorat majoritairement illettré et sans une claire conscience politique était réceptif au discours des extrêmes droites nationalistes, très virulentes après 1919, qui eurent vite fait de lui inculquer l'idée que les Juifs représentaient le principal obstacle à son bien-être. Les paysans connaissaient les Juifs comme cabaretiers, usuriers, marchands et artisans.

Selon un auteur français qui a bien connu les réalités roumaines : « *De bonne heure, surtout en Moldavie, les Juifs avaient pris dans la vie économique une place que les Roumains ne tardèrent pas à trouver inquiétan-*

te. Une bonne partie du commerce, de la banque, de l'industrie était entre leurs mains. Dans les villages, la plupart des cabarets leur appartenaient. C'étaient eux qui, dans les campagnes, faisaient fonction de banquiers. Ils étaient des hommes d'affaires, des factotums que les Roumains aimaient avoir à leur disposition : chaque famille riche avait "son Juif". Au temps où les boyards possédaient encore des milliers d'hectares et souvent ne se souciaient guère de gérer personnellement leurs domaines, c'étaient les Juifs qui, généralement, en étaient chargés, soit à titre d'administrateurs, soit à titre de fermiers ; la jacquerie de 1907. procéda dans une grande part des abus dont les paysans faisaient grief aux fermiers juifs.

Cette situation privilégiée, les Juifs l'avaient acquise par les qualités de travail, d'intelligence, d'entregent dont ils sont généralement doués et qui tranchent avec l'indolence où se complait trop souvent le Roumain, surtout le Moldave¹. »

Dans le milieu urbain, les étudiants, notamment ceux de Iasi, l'ancienne capitale de la Moldavie, les chômeurs intellectuels et le lumpenprolétariat urbain vinrent à identifier le péril bolchevique avec les Juifs : c'était là le fruit de la propagande du mouvement nationaliste animé par un professeur de l'Université, A. C. Cuza (1858-1947), neveu du prince homonyme. Son mouvement prit le nom de Parti nationaliste chrétien démocrate, puis de Ligue de défense nationale chrétienne, et enfin de Parti national chrétien. Une scission produite en 1927 et dirigée par un ancien étudiant en droit, Corneliu Zelea Codreanu, donna naissance à la Légion de l'archange Michel, et par la suite à la Garde de fer. Les premiers portaient des chemises bleues et les seconds des chemises vertes, des bottes, des ceinturons en diagonale sur la poitrine, un pistolet à la hanche et pratiquaient le salut romain. Les principaux traits de leur idéologie étaient la foi orthodoxe, la volonté d'expulser les Juifs et la création de l'homme nouveau éduqué dans le culte du chef et de la mort. Leurs manifestations se faisaient en colonnes, avec des croix, des drapeaux et des chants ; pendant les vacances d'été, les militants organisaient des camps de travail d'intérêt général dans des villages pauvres. Leurs gesticulations seraient restées plutôt folkloriques, si les autorités du pays n'avaient décidé de les réprimer avec dureté, enclenchant ainsi le cycle de la répression et de la violence qui allait engouffrer en 1940 la Grande Roumanie.

Au cours des années 1920, le discours antisémite en Roumanie était encore calqué sur celui, plus généralement xénophobe, qui englobait également les Hongrois et les autres minorités dépendant d'États nationaux irrédentistes dans le voisinage de la Roumanie. Les agressions répétées des agents soviétiques (qui déclenchent la révolte de Tatar Bunar en Bessarabie en 1924), des comitatjjs bulgares dans le sud de la Dobroudja et l'irrédentisme hongrois créent une mentalité obsidionale dans laquelle les Juifs de Transylvanie furent assimilés aux Hongrois (dont ils

1. Henri Prost., *Destin de la Roumanie (1918-1954)*, Paris, Berger-Levrault, 1954, pp. 32-33.

parlaient la langue), ceux de Bukovine aux Allemands et au germanisme en général, et ceux de Bessarabie aux Russes et aux bolcheviks.

Avec la crise économique de 1929-33 qui frappa très durement l'agriculture et, partant, la paysannerie, cette dernière devint plus réceptive au discours des idéologues des chemises vertes et bleues qui présentaient les ploutocrates et les bolcheviks comme les deux faces de la conspiration juive contre la Roumanie. Les élections législatives de décembre 1937, organisées par le Parti national libéral après un gouvernement de quatre années qui avaient été les plus prospères de la période de l'entre-deux-guerres, enregistrent une formidable montée de l'extrême droite qui engrange environ un tiers des voix : 15,58 % pour la Garde de fer (en réalité beaucoup plus, entre 20 et 25 %) et 9,15 % pour le Parti national chrétien de A. C. Cuza et de son nouvel allié, le poète Octavian Goga.

Le message de ces mouvements se réduisait au fond à l'affirmation répétée que les Juifs avaient réussi leur mainmise sur l'économie et la société roumaines. Les statistiques présentées à cet effet révélaient que l'éventail des structures socioprofessionnelles de la population roumaine était complètement à l'opposé de celui de la minorité juive. Alors que 73,7 % de la population roumaine vivait de l'agriculture, seuls 4,17 % du total des Juifs y étaient employés, notamment aux Maramures et en Bessarabie ; 4,2 % des Roumains

étaient actifs dans le commerce et le crédit, alors que presque la moitié des actifs juifs (48,3 %) y travaillaient ; enfin, seuls 11,3 % des Roumains travaillaient dans l'industrie et les métiers, alors que 32,8 % des Juifs y étaient actifs. Les pourcentages des gens vivant dans le milieu urbain et rural étaient exactement à l'inverse, avec 70 % des Juifs en milieu urbain et un peu plus de Roumains en milieu rural.

A priori, cette parfaite complémentarité socioprofessionnelle et géographique aurait dû assurer une cohabitation harmonieuse, sinon sans heurts, entre la majorité de la population et la minorité juive : les Juifs occupaient, après tout, les créneaux délaissés par les Roumains, plus occupés par l'agriculture, par le service public et les institutions bureaucratiques que par le commerce, les métiers et l'industrie. L'identification du Roumain type avec le paysan, un thème identitaire très prisé par l'intellectualité roumaine depuis le XIX^e siècle (même si la réalité du vécu paysan était celle d'une révoltante misère et de l'ignorance), excluait *ipso facto* les Juifs, essentiellement bourgeois et vivant en milieu urbain. Il n'y avait donc pas de concurrence dans ce domaine. L'équilibre s'est rompu au moment de la crise économique de 1929-1933 lorsque l'incapacité de l'État à assurer le suivi de la réforme agraire et à encourager le plein emploi est devenu patente. Ceci était d'autant plus visible en Bukovine et en Bessarabie et en Moldavie du nord où vivait une forte population juive.

Relisons encore le témoignage de Henri Prost : « Dans les villes [de ces régions], la quasi totalité des enseignes portaient des noms juifs, mais aussi, ce qui était inquiétant [?], dans les villages, qu'il s'agit du cabaretier, du médecin, de l'épicier, du boucher, du marchand de tissus, du tailleur, etc. Sans doute celui qui traversait rapidement ces villages en retirait-il l'impression que le peuplement juif était plus dense qu'il ne l'était en réalité. Il restait toutefois évident que, dans cette partie du pays, tous les échanges économiques étaient contrôlés par les Juifs et que les paysans roumains ou ruthènes devaient user des Juifs pour toutes leurs transactions. Comme le gouvernement de Bucarest ne réussit jamais à créer une organisation de crédit qui fût, comme l'était la Banque agricole de Bulgarie, adaptée aux besoins de la paysannerie, c'est à leurs fournisseurs, c'est-à-dire aux Juifs, et particulièrement aux cabaretiers, que les paysans devaient s'adresser pour se procurer des fonds, on peut imaginer à quel taux. Lorsqu'en 1932 on établit la statistique des dettes agricoles, on constata que le paysan, propriétaire de moins de 10 hectares avait, en Bukovine, une charge de dettes atteignant, par hectare, une moyenne de 21 000 lei [1 F = 6,60 lei au cours officiel], tandis que dans le Vieux Royaume cette moyenne n'atteignait que 3 500 lei. Il était patent qu'en Bukovine le plus clair des dettes dont les paysans étaient obérés résultait de l'accumulation d'intérêts, calculés à des taux usuraires.



Immeuble bucarestois construit par l'architecte juif Marcel Iancu en 1934 (coll. part.).

Les mouvements racistes qui ont secoué la Roumanie procédaient avant tout d'une révolte des débiteurs². »

Les gouvernements roumains d'avant 1938 ont fini par comprendre que les raisons des succès de l'extrême droite résidaient essentiellement dans leurs échecs sur le plan économique et social. C'est pourquoi ils entreprirent de légiférer tout d'abord par la Loi de la conversion des dettes agricoles (1934) qui avait au moins le mérite d'alléger le fardeau pesant sur les épaules de la paysannerie. Une autre série de mesures revêtaient cependant un caractère ouvertement antisémite, telle la loi pour l'emploi du personnel étranger dans les entreprises (1935), qui frappa aussi les enseignants français des Universités roumaines, et les différents projets de *numerus clausus* (ou *valachicus*) dans le barreau, dans le corps des ingénieurs, etc., qui allaient dans le même sens de la « roumanisation » des effectifs. Toutes ces mesures prises ou induites par le gouvernement aboutirent, en 1936, au projet de loi portant sur la révision des listes de naturalisation.

L'adoption et la mise en application de tous ces projets, décrets et lois sont passées à la vitesse supérieure lors du court gouvernement du PNC d'Octavian Goga et de A. C. Cuza (décembre 1937-février 1938). Le nouveau gouvernement — issu des élections où le PNC avait obtenu à peine 9,15 % des suffrages — devait, dans l'idée du roi Carol II, neutraliser la propagande de la Garde de fer sur son propre terrain. Ce qu'il fit par une action systématique de « roumanisation » des milieux de la presse, de l'administration, du commerce, de l'industrie et des métiers, domaines où étaient actifs une bonne partie des Juifs roumains. S'y ajoutaient des lois plus folkloriques comme l'interdiction pour les Juifs d'engager des servantes chrétiennes âgées de moins de quarante ans, afin de ne pas « souiller » les jeunes filles roumaines !

Mais le point fort de son action a été le Décret-loi sur la révision de la citoyenneté (21 janvier 1938) qui eut comme effet le retrait, jusqu'au 15 septembre 1938, de la nationalité roumaine à 225 222 Juifs, soit 36,7 % du total de la population juive. L'argumentation du législateur était que ces personnes s'étaient installées en Roumanie après 1919, notamment pendant la guerre civile en Russie et en Ukraine, et donc elles ne pouvaient bénéficier de la naturalisation en masse prévue par le Traité des minorités. On sait, en effet, qu'environ 135 000 Juifs polonais, russes et ukrainiens avaient été autorisés à s'installer dans le pays rien qu'entre 1922 et 1926³.

Face à ces menaces, les communautés juives avaient décidé de serrer les rangs et de se présenter unies dans leurs rapports avec les autorités. Les Juifs du Vieux Royaume avaient fondé en 1909 l'Union des Juifs autochtones qui se proposait d'agir en vue de leur naturalisation en masse et de lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination à leur égard. En 1923,

après l'obtention de la citoyenneté roumaine, ce parti s'est transformé en Union des Juifs roumains avec à sa tête l'avocat Wilhelm Filderman (1882-1963), la plus importante personnalité juive roumaine de l'époque. Sa stratégie électorale consistait dans l'alliance avec les grands partis de la scène politique roumaine et notamment avec le Parti national libéral. D'autres partis politiques propres à la minorité juive ont fait également leur apparition après cette date et ont réussi à envoyer des députés et des sénateurs au Parlement roumain. Mais, face à la montée de l'extrême droite antisémite, ces partis ont créé en 1936 une structure unitaire, le Conseil central des Juifs de Roumanie présidé par le même Filderman qui allait rester, jusqu'en 1945, le principal interlocuteur des gouvernements roumains.

Le roi Carol et le Statut des Juifs

Confronté à l'échec patent du gouvernement nationaliste Goga-Cuza, à la crise généralisée du système parlementaire roumain (dont il était en partie responsable) et aux menaces que faisait peser l'Allemagne sur la paix et l'équilibre européen, le roi Carol II supprime en 1938 la Constitution de 1923 et la remplace par une nouvelle Constitution qui met l'accent sur l'unité et la pureté de la race roumaine. Le nouveau régime se proposait de remettre de l'ordre dans les affaires du pays et d'accélérer le processus de création d'une industrie nationale essentiellement lourde et d'armement. Après s'être attaqué dans un premier temps à la Garde de fer, il en reprend en partie le programme et le gouvernement Gigurtu, qui contenait des gardistes et des « cuzistes », donc des membres des partis d'extrême droite, promulgue le 9 août 1940 le Statut des Juifs, ouvertement inspiré des lois raciales de Nuremberg. Le Statut supprimait de fait tous les droits civils et politiques des Juifs qu'il divisait en trois catégories :

A) Ceux qui avaient combattu dans l'armée roumaine et possédaient la nationalité roumaine avant le 30 décembre 1918 (et leurs descendants). Il s'agissait, au maximum, de dix mille personnes qui, tout en jouissant de « tous les droits », « ne peuvent posséder des terres, être militaires de carrière et entrer au service de l'État » ;

B) Ceux qui habitaient le Vieux Royaume et ont été naturalisés en 1919 ;

C) Ceux qui habitaient les provinces annexées en 1918 (Transylvanie, Bukovine, Bessarabie). Ceux des deux dernières catégories « ne peuvent être fonctionnaires, sont exclus des conseils d'administration », et bien d'autres restrictions qui touchaient notamment les professions libérales ; il leur était également interdit de faire du commerce dans les communes rurales.

Enfin, le 21 août, un décret interdisait les mariages entre les Roumains « de sang » et les Juifs qui étaient ainsi définis :

2. *Ibid.*, pp. 33-34.

3. *Ibid.*, p. 33.

- 1) les personnes de religion mosaïque ;
- 2) les personnes nées de parents de religion mosaïque ;
- 3) les chrétiens nés de parents de religion mosaïque et non baptisés ;
- 4) les chrétiens nés d'une mère chrétienne et d'un père de religion mosaïque, non baptisé ;
- 5) les personnes nées d'une mère de religion mosaïque, en dehors du mariage ;
- 6) les femmes comprises dans les alinéas précédents, mariées à des chrétiens, si elles s'étaient converties au christianisme au plus tard un an avant la création du Parti de la Nation (juin 1939).

La loi prévoyait également que les Juifs athées « *de sang juif* » soient considérés comme Juifs, et que ceux convertis après la ratification de la loi conservent le même statut juridique.

Cet ensemble de lois raciales a été promulgué dans une des périodes les plus noires de l'histoire de la Roumanie qui perdait, entre juin et septembre 1940, un tiers de son territoire et un peu moins d'un quart de sa population en faveur de l'Union soviétique (la Bessarabie et la Bukovine du nord), de la Hongrie (la Transylvanie du nord) et de la Bulgarie (la Dobroudja du sud). Alors que le pays s'écroulait sous la pression conjointe de l'Allemagne et de l'URSS, liées par le traité Molotov-Ribbentrop, les derniers gouvernements du roi Carol II s'évertuaient à exclure de la communauté nationale sa minorité la plus dynamique, à la priver de ses moyens d'existence et à la paupériser.

La dictature d'Antonescu et les nouvelles mesures antisémites

En singeant la législation allemande, le roi et les gouvernants roumains agissaient dans l'espoir tout illusoire de gagner les bonnes grâces de Hitler, bien que celui-ci eût présidé, en 1940, au dépècement de la Grande Roumanie. Mais rien ne pouvait arrêter la fin de l'ancien régime. Carol était obligé d'abdiquer en faveur de son fils Michel âgé de 19 ans (6 septembre 1940), et la réalité du pouvoir passait entre les mains du Premier ministre, le général Ion Antonescu (1882-1946) qui suspend la Constitution de 1938 et adopte le titre de *conducător* (*führer, duc*). Antonescu gouverne d'abord avec l'extrême droite : le 14 septembre 1940 est proclamé l'État national-légionnaire. La Garde de fer avait triomphé en Roumanie, mais l'alliance avec Antonescu ne dure que jusqu'au 21 janvier 1941. Après cette date, Antonescu gouverne seulement avec des militaires et des experts fournis par les partis politiques traditionnels, revenus à de meilleurs sentiments, et ce jusqu'en août 1944.

Sur le moment, le général se rapproche de l'Allemagne (qui envoie des troupes en Roumanie pour

protéger les champs pétroliers et instruire l'armée roumaine), adhère au Pacte tripartite (23 novembre 1940), signe à Berlin un important accord économique sur dix ans (4 décembre 1940) et engage la Roumanie dans la guerre contre l'Union soviétique.

En même temps, le pays s'engageait dans la voie de la « révolution nationale » dont les premières victimes allaient être les Juifs. Il faut préciser ici que cette politique ne rencontra aucune résistance sérieuse dans l'opinion publique roumaine, tétanisée par les chocs subis non seulement par le pays, mais par l'Europe toute entière. S'y ajoutait l'indifférence générale à l'égard du sort des Juifs soupçonnés de recevoir de l'aide de l'étranger, l'ignorance voulue ou pas de leurs conditions réelles de vie, l'absence d'intérêt pour leur culture propre, traditions et valeurs. Finalement, les Roumains considéraient les Juifs comme des étrangers inassimilables, comme des agents du germanisme (comme avant 1918), des Hongrois ou des Soviétiques, enrichis sur le dos du pays et, même si chaque Roumain avait son ami juif, le sort de leur communauté en tant que telle leur était égal. C'était là l'héritage de l'apartheid mou, de la tolérance hostile du Moyen Âge, de la propagande nationaliste et même religieuse qui blâmait toujours les Juifs « perfides » comme peuple déicide.

La justification et l'étendue de cette politique se retrouvent clairement exposées dans un livre blanc du gouvernement roumain, publié en 1942. La première justification était la nécessité de venir en aide aux réfugiés des territoires perdus en faveur de l'URSS, de la Hongrie et de la Bulgarie. La seconde, qui ne figure pas dans le livre mais qui circulait à l'époque, était la conséquence de l'accusation que la population juive aurait accueilli favorablement l'armée soviétique et, fait plus grave encore, aurait commis des actes hostiles contre l'armée roumaine en retraite. Même si de tels cas ont réellement existé, leur exploitation politique a placé l'ensemble de la population juive de Bessarabie et de Bukovine au rang de « traître » à la patrie.

Le livre blanc s'intitule *Deux années de gouvernement (6 septembre 1940-6 septembre 1942)* et porte la signature du vice-président du Conseil, Mihai Antonescu (aucun lien de parenté avec le général) :

« *Afin de poursuivre également sur le plan historique la défense de la race, le maréchal Antonescu a émondé la propriété roumaine du joug parasitaire étranger et, par la roumanisation de cette propriété, il a rendu au patrimoine national et aux éléments laborieux de la société roumaine le droit à l'indépendance.*

Cette action de roumanisation nous a d'abord permis de faire notre devoir envers les réfugiés des terres roumaines, qui sont encore les plus éprouvés de tous les Roumains ; leur venir en aide constitue un devoir national ; le gouvernement a fait, sur ce point, tout ce qui était en son pouvoir et il est nécessaire de poursuivre dans cette voie.



Caricature allemande à l'occasion de la disgrâce d'Ana Pauker (1952).
Légende : « Le tambour ne tient pas le rythme »
(coll. part.).

Die Paukerin spielt nicht im Takt!

Afin de rétablir le peuple roumain dans un ordre sain, afin de redonner à la bourgeoisie et aux ouvriers roumains leurs droits en supprimant le rôle écrasant des Juifs dans la vie économique, le maréchal Antonescu a réalisé les réformes législatives de roumanisation.

Grâce aux lois du 9 octobre et du 17 novembre 1940, les propriétés rurales juives sont passées dans le patrimoine de l'État ; par la loi du 4 décembre 1940, ce fut le tour des navires et des chalands de toutes sortes appartenant aux Juifs ; et, par la loi du 28 mars 1941, on a procédé à l'expropriation de leurs immeubles urbains.

En vertu de ces lois, les biens suivants sont revenus au patrimoine de l'État :

Propriétés rurales : 52 527 ha, 28 147 ha de terres arables, 2 335 ha de vignobles, 367 forêts, etc. ;

113 fabriques de bois de charpente ;

343 biens industriels dont 260 moulins et 83 autres établissements industriels ;

152 navires qui sont déjà à la disposition du sous-secrétariat d'État de la Marine ;

et 30 691 immeubles urbains.

À cela il faut ajouter environ 500 000 ha et 193 biens industriels des rapatriés (pp. 35-36). »

Ce rapport a au moins le mérite de la sincérité, même s'il passe sous silence les brutalités de toutes sortes et le détail des lois raciales qui émaillent la période, la plus importante étant la loi pour la roumanisation du personnel des entreprises ou loi lasinschi du nom du ministre légionnaire du Travail (16 octobre 1940). D'autres lois interdirent aux élèves juifs l'accès des écoles publiques, la présence d'acteurs juifs sur les scènes roumaines, la possession d'appareils radio et de téléphones, l'accès aux cinémas et même l'élevage de pigeons voyageurs (loi du 2 novembre 1940).

Le 5 décembre 1940 était publié le Statut militaire des Juifs qui étaient exclus, avec quelques exceptions, du service militaire. En échange, ils devaient acquitter des taxes spécifiques et fournir des travaux d'intérêt général.

Cet ensemble de lois et décrets achevait de marginaliser la population juive restée à l'intérieur des frontières de la Roumanie après les pertes territoriales de 1940. Officiellement, cette minorité comptait 312 972 personnes à la fin de l'année, donc seulement 42,9 % du chiffre de 1939. Le recensement du 6 avril 1941 trouva seulement 309 000 personnes, chiffre généralement accepté par les spécialistes. Il existe aussi un autre chiffre de 294 149 personnes, mais la différence n'est pas importante. Une partie de la population juive — entre 70 000 personnes (chiffre retenu par les organisations juives) et 112 000 (chiffres officiels) — avait choisi d'émigrer en URSS. Enfin, à la fin de la guerre, en 1945, la population juive de Roumanie (sans la Bessarabie et la Bukovine du Nord) s'élevait à 355 972 âmes.

Le déclenchement de la guerre à l'Est, le 22 juin 1941 a marqué une nouvelle étape et la plus dramatique dans l'histoire de la communauté juive de Roumanie et de l'Europe en général. La reconquête des provinces perdues en 1940 s'est faite sous le signe des pogroms (Iasi, 29-30 juin 1941), des exécutions d'otages (417 civils à Odessa en octobre 1941) et des massacres des Juifs perpétrés tant par l'armée allemande que par les Roumains. Le recensement effectué par les autorités roumaines après la reconquête de ces provinces a enregistré une population juive de 126 000 personnes, moins de la moitié des chiffres de 1930 (275 419). Comme environ 100 000 d'entre eux s'étaient réfugiés en URSS devant l'avance des troupes germano-roumaines — déportés en Sibérie, hommes enrôlés dans l'armée rouge, réfugiés — reste le chiffre d'environ 50 000 personnes disparues, « en partie réfugiées, en partie supprimées⁴ ».

4. Sabin Manuila et Wilhelm Filderman, *Regional development of the Jewish Population in Romania*, Communication au Congrès de l'Institut international de statistique, Stockholm, 8-15 août 1957.



Cantine pour les enfants juifs de Bucarest organisée par la Centrale des Juifs de Roumanie, 1942-1944 (coll. part.).

Sur les 126 000 Juifs restés en vie, 109 000 ont été à leur tour déportés par le gouvernement roumain en Ukraine dans le territoire compris entre le Dniestr et le Bug, région baptisée Transnistrie. Installés dans des camps et dans des bourgs en ruines et surpeuplés, dans des conditions de vie très précaires, dépouillés de leurs biens et de leur argent, les déportés ont connu, en deux ans, une forte mortalité — 50 % du total — due également aux massacres perpétrés par les unités spéciales SS et par des troupes roumaines.

Cette province ukrainienne avait été confiée par Hitler à l'administration roumaine, qui y installa un gouverneur en la personne d'un professeur de droit, Gheorghe Alexianu⁵. Après la défaite de Stalingrad et le début de la retraite de Russie, les autorités roumaines ont amélioré les conditions de vie des déportés de Transnistrie, en permettant notamment l'acheminement des aides de la Centrale des Juifs. Un représentant du CICR de Genève, Charles Kolb, leur rendit visite en décembre 1943 et son rapport témoigne des améliorations intervenues depuis deux ans. Finalement, les survivants purent revenir en Roumanie au début de l'an-

née 1944, non sans subir de nouveaux massacres de la part de l'armée allemande en retraite.

On considère donc que le nombre total des victimes juives roumaines à l'Est fut de plus de 100 000 personnes, plus précisément 103 919 selon les calculs de Sabin Manuila et de Wilhelm Filderman, respectivement directeur général de l'Institut central de statistique de Roumanie (qui abrita plus de trois mille fonctionnaires juifs pendant la guerre) et président de la Fédération de l'union des communautés juives de Roumanie jusqu'en 1946. Or, fait troublant, ces deux auteurs écrivaient en 1957 : « Le chiffre actuel de la population juive de Bessarabie, de Bukovine du Nord et de la région de Herta devrait être [...] de 71 500, auxquels s'ajoutent probablement les 100 000 réfugiés du temps de la guerre, ce qui donne un total de 171 500 au lieu des 275 419 vivant en 1930. Des rapports de presse récents montrent cependant que le nombre des Juifs de Bessarabie, Bukovine et de la région de Herta est égal à celui enregistré à la veille de la guerre⁶. »

Cette remarque est de nature à relativiser le nombre total des victimes, sans que l'on puisse cependant donner plus de précisions.

Enfin, les Juifs de Transylvanie du Nord ont vécu d'août 1940 à octobre 1944 dans les frontières de la Hongrie horthyste. Le recensement hongrois du 31 janvier 1941 enregistrait dans ce territoire 151 125 Juifs. Le gouvernement Szalasi, arrivé au pouvoir en mars 1944, a déporté en Allemagne 137 000 personnes, dont seules 44 000 ont survécu. Ceci donne un total de 58 000 survivants et de 90 295 décédés, soit 60,9 % du total, un pourcentage supérieur à celui des survivants des territoires orientaux de la Roumanie.

Le nombre total des victimes juives roumaines s'élève ainsi à 209 214 personnes, soit 27 % du total de la population juive de Roumanie de 1939. Ces chiffres ont été généralement acceptés, même si d'autres circulent aussi : 264 900 morts selon Matatias Carp, le premier historien de la Shoah en Roumanie⁷, et 400 000 indiqués sur le mémorial de Yad Vashem. Sans vouloir nous appesantir davantage sur cette comptabilité macabre, il faut néanmoins citer la très sérieuse étude de Gabriele Eschenazi et Gabriele Nissim, *Les Juifs invisibles*, publiée en 1995 : « En septembre 1944, la population juive est d'environ 300 000 personnes, mais dans les années suivantes elle monte jusqu'à atteindre 428 000 âmes en 1947. Les 128 000 nouveaux venus sont pour la plupart des survivants des camps de Transnistrie, de Hongrie, d'Allemagne et des réfugiés de la Bukovine du Nord et de Bessarabie qui avaient d'abord tenté en vain de se sauver en URSS. Certains viennent même de Pologne⁸. »

En septembre 1944, la Transylvanie du Nord n'était pas encore réunie à la Roumanie et les 44 000 survivants des camps allemands retourneront au pays en 1945, faisant monter la population juive à 355 972 âmes. L'augmentation de 72 000 personnes constatée par les deux

5. Olivian Verenca, *Administria civila romana in Transnistria (1941-1944)*

[L'administration roumaine en Transnistrie, 1941-1944], Bucarest, Vremea, 2000 (2^e édition).

6. Sabin Manuila et Wilhelm Filderman, *Regional development of the Jewish Population in Romania*, op. cit.

7. Matatias Carp, *Cartea neagra [Le livre noir]*, Bucarest, Socec, 1946-1947. Trois volumes. Cet ouvrage a été réédité à Bucarest en 1966 par les éditions Diogene.

8. Gabriele Eschenazi, et Gabriele Nissim, *Ebrei invisibili. I sopravvissuti dell'Europa orientale dal comunismo a oggi*, Milan, Mondadori, 1995, p. 292.

auteurs italiens pour 1947 réduit donc considérablement le chiffre des pertes roumaines car, même si seulement les trois quarts d'entre eux étaient des Juifs roumains, ceci réduit d'autant — environ 50 000 — le nombre définitif des victimes de la communauté roumaine.

Le sort des Juifs du Vieux Royaume

Alors que les Juifs de Transylvanie du Nord, de Bessarabie et de Bukovine étaient déportés et exterminés dans les camps de concentration et de travail, ceux du Vieux Royaume et du sud de la Transylvanie restée roumaine (54 538 âmes pour cette dernière) subissaient un régime de terreur et de spoliations sans précédent. Le Statut militaire des Juifs du 5 décembre 1940 les plaçait à la disposition du grand état-major de l'armée roumaine qui a fait preuve, durant les presque quatre ans qu'a duré sa mainmise sur les affaires juives, d'un formidable appétit pour l'argent et les autres biens de cette population. Après les spoliations et les agressions brutales du gouvernement légionnaire (appelées par Ion Antonescu la « *semaine de l'enthousiasme romantique* »), le nouveau gouvernement avait créé, le 3 mai 1941, un Centre national de roumanisation qui devait gérer les biens juifs confisqués par l'État. L'intervention des émissaires de Himmler — et notamment du capitaine (Hauptsturmführer) SS Gustav Richter, attaché pour les affaires juives à Bucarest — en vue du règlement du statut de la communauté juive, a déterminé les autorités roumaines à adopter des nouvelles mesures dans ce sens.

Gustav Richter préconisait la ghettoisation des Juifs dans quelques centres, l'interdiction des contacts avec la population roumaine, le port de l'étoile jaune, le travail obligatoire dans des camps et, enfin, la création d'une organisation centrale juive placée sous les ordres de l'État. Le gouvernement Antonescu a décidé de confier la gestion courante des affaires juives à Radu Lecca (1890-1980)⁹, un homme d'affaires entretenant des liens étroits avec l'*establishment* hitlérien (le 30 octobre 1941). Après avoir étudié le mémoire de Gustav Richter, Lecca a rédigé un projet dont la philosophie était d'exploiter la population juive plutôt que de l'exterminer. Ainsi a été supprimée la Fédération des unions des communautés juives (qui avait à sa tête le docteur Wilhelm Filderman), remplacée par la Centrale des Juifs de Roumanie (17 décembre 1941 et 31 janvier 1942) qui avait autorité sur la population du Vieux Royaume et de la Transylvanie du Sud. Jouant sur ses rapports privilégiés avec le nouveau ministre du Reich en Roumanie, Manfred von Killinger (en poste à Bucarest depuis le 24 janvier 1941), d'une part, et avec Mihai Antonescu, le vice-Premier ministre roumain, d'autre part, Radu Lecca a réussi à doter la Centrale des Juifs d'une forte structure bureaucratique — 4 000 fonc-

tionnaires, tous juifs —, avec des représentants dans tous les chefs-lieux de département du pays. Son premier président a été H. St. Streitman (7 février 1942-décembre 1942), suivi par N. Gingold (25 décembre 1942-3 avril 1944), puis par Adolf Grossman (Grozea).

Le principe directeur de l'activité de la Centrale était l'auto-administration de la population juive grâce aux cotisations annuelles des chefs de famille taxés selon leurs revenus et dans le cadre des instructions reçues du gouvernement. Un règlement d'organisation et de fonctionnement du 31 janvier 1942 définissait ses attributions.

Pour réaliser tous les buts qui lui étaient assignés, la Centrale disposait de huit sections, sortes de ministères de cet « État dans l'État », comme le définit Radu Lecca.

Les sections stratégiques de la centrale étaient celles qui s'occupaient du travail, des finances et de l'émigration en Palestine.

Le Statut militaire des Juifs de décembre 1940 leur épargnait le service militaire, décision qui se révéla non-dénuée d'importance dans le contexte ultérieur de la guerre où l'armée roumaine a subi des pertes effroyables. En échange, tous les Juifs âgés de 18 à 50 ans devaient payer des taxes militaires et tous, hommes et femmes, devaient fournir du travail d'intérêt collectif sous la direction du ministère de la Défense. Seulement, acquitter les taxes militaires supposait l'existence d'un emploi stable. Or, la loi de roumanisation du personnel de 1940 prévoyait l'élimination de tous les Juifs (avec quelques petites exceptions) employés dans les entreprises roumaines et ce jusqu'au 31 décembre 1941. D'autre part, aucun Juif ne pouvait être embauché après cette date (sauf s'il s'agissait de spécialistes indispensables à l'économie), ce qui les obligeait à chercher d'autres moyens de subsistance ou à vivre des aides des communautés. En théorie les Juifs étaient privés de toute source de revenus. Dans la pratique, « *si, en dépit de toutes ces lois antisémites, la population juive arrivait encore à survivre, cela était dû seulement à la vénalité des autorités et spécialement des militaires. C'était l'époque dorée de la police, de la Sûreté et des gendarmes*¹⁰ ». C'est-à-dire qu'il existait toutes sortes de systèmes de subsistance dont les différentes autorités parvenaient à tirer le maximum de bakchichs.

Un autre aspect important de l'activité de la centrale était l'émigration en Palestine. Entre juin 1940 et août 1944 sont partis de Roumanie vingt-deux bateaux pour la Palestine transportant presque 9 500 personnes, dans leur immense majorité des jeunes pour lesquels leur familles faisaient de grands sacrifices, de l'ordre de plusieurs millions de lei. Mais, dans la pratique, en raison des conditions de la guerre, de l'absence de pays d'accueil — les Anglais ne tenaient pas à l'arrivée massive de Juifs en particulier en Palestine — et de l'opposition des autorités roumaines à ces départs, cette émigration a finalement été à peu près nulle.

9. Voir Radu Lecca, *Eu i-am salvat pe Evreii di Romania* [J'ai sauvé les Juifs de Roumanie], Bucarest., Roza Vaqnturilor, 1994.

10. *Ibid.*, pp. 181-184.

Malgré tout, la Centrale a réussi à réorganiser toute la vie de la communauté depuis les permis de travail jusqu'au réseau scolaire, hospitalier et des cantines pour les nécessiteux. Les caisses de la Centrale étaient alimentées par les cotisations des riches, fait qui provoquait périodiquement la gourmandise des membres du gouvernement : ainsi, la Centrale a dû verser des milliards de lei pour la société de patronage dirigée par l'épouse de Ion Antonescu, pour l'armée, pour l'État, pour envoyer des aliments et des vêtements aux déportés de Transnistrie, mais aussi pour la construction d'églises et d'infrastructures dans divers endroits du pays d'où étaient originaires Mihai Antonescu, le vice-Premier ministre, et d'autres personnages officiels.

Ce fut toujours grâce aux arguments développés par Lecca — à savoir que les Juifs roumains étaient indispensables à l'économie du pays — mais aussi suite aux interventions des hiérarques de l'Église orthodoxe (sensibilisés par les appels en ce sens du grand rabbin Alexandre Satran) que la demande hitlérienne de déportation des Juifs roumains en Allemagne a été finalement repoussée par les autorités de Bucarest. Qui plus est, les Roumains ont refusé même d'extrader vers l'Allemagne les trois cents Juifs allemands réfugiés en Roumanie.

Pour terminer avec ce chapitre, il faut juger le bien fondé de deux affirmations contradictoires concernant le sort des Juifs de Roumanie entre 1940 et 1944. La première est due à Wilhelm Filderman, qui a vécu cette période à Bucarest et en déportation en Transnistrie : « *Dans aucun pays dominé par les nazis, une si grande proportion de la population juive n'a survécu comme en Roumanie.* » La seconde est de Raul Hillberg : « *À l'exception de l'Allemagne, aucun autre pays n'a eu une participation aussi massive dans le massacre des Juifs. Les témoins et les survivants qui ont décrit comment les Roumains ont conduit les opérations, ont évoqué des scènes sans équivalent dans l'Europe de l'Axe*¹¹. »

À première vue, ces deux affirmations laissent perplexe. On peut cependant faire la part de vérité de chacune en précisant que la survie de la moitié (et même plus) de la communauté juive à laquelle fait allusion W. Filderman concerne essentiellement les Juifs du Vieux Royaume et de la Transylvanie du Sud, alors que les horreurs évoquées par Raul Hillberg ont trait plus spécialement aux déportés de Transnistrie.

Il reste néanmoins que les survivants de la Shoah en Roumanie ont payé un lourd tribut d'humiliations, de paupérisation et de précarité, « adoucies » seulement par l'extrême vénalité et corruption des autorités civiles et militaires. Toutes ces circonstances font qu'aujourd'hui encore le sujet reste délicat en Roumanie du fait de l'inextricable complexité de la situation réelle, sur le terrain de la vie quotidienne décrite par un témoin oculaire comme l'écrivain Mihail Sebastian. Ce qui est incontestable est l'effroyable « rhinocérisation » de la société roumaine entre 1933 et 1944, et la complicité de bon nombre d'intellectuels de premier rang, comme Emil Cioran ou Mircea Eliade, à la naissance d'un cli-

mat de haine et d'exclusion envers la communauté juive¹². Rien ne peut justifier ni expliquer cette dérive collective qui n'a épargné que peu de gens lucides et assez courageux pour braver l'hystérie ambiante qui a ainsi écrit une des pages les plus noires de l'histoire roumaine de tous les temps.

ÉPILOGUE

La démocratie populaire et le départ des Juifs

Lorsque le roi Michel a renversé les alliances de la Roumanie en août 1944, Ion Antonescu et les membres de son gouvernement ont été arrêtés et quelques jours plus tard livrés par les communistes aux Soviétiques. Revenus au bout de plus d'un an, ils sont passés en jugement en mai 1946 dans le Procès de la Trahison nationale, comme l'ont appelé ces mêmes communistes. Le Tribunal du peuple a prononcé plusieurs condamnations à mort mais la plupart ont été commuées en peines de prison à vie. Quatre prévenus ont été fusillés : Ion et Mihai Antonescu, Picky Vasiliu, le ministre de l'Intérieur, et Gheorghe Alexianu, le gouverneur de Transnistrie auparavant acquitté par la population de cette province. Radu Lecca a purgé vingt années de prison jusqu'en 1964.

Entre-temps, la Roumanie avait été occupée par l'armée rouge, la législation raciale avait été abolie, tout comme la Constitution de 1938, et le Parti communiste se trouvait au pouvoir sous le masque d'un front populaire, le Bloc des partis démocratiques. Ses membres, très rares avant 1944 (à peine quelques centaines) s'étaient considérablement multipliés depuis son accession au pouvoir, le 6 mars 1945, pour atteindre en octobre de cette année 800 000 membres. L'épuration de l'administration de l'État avait touché entre 50 000 et 70 000 personnes jusqu'à la fin de 1945 et les procès contre les criminels de guerre civils et militaires ont continué des années durant. Après avoir mis hors la loi les principaux partis politiques, les communistes ont forcé le roi Michel à abdiquer et ont proclamé la République le 30 décembre 1947. On était ainsi revenu au système du parti unique, le Parti ouvrier roumain, après l'absorption du Parti socialiste par le Parti communiste en février 1948.

La Centrale des Juifs avait été supprimée et ses chefs arrêtés, jugés et condamnés, et la communauté juive avait retrouvé ses anciennes structures, la Fédération des unions de communautés juives présidée par Filderman et formée de quatre partis : l'Union des Juifs roumains, le Parti juif de Abraham Zissu, les organisations sionistes et, enfin, un nouveau parti, le Comité démocratique juif (fondé le 22 juin 1945) d'inspiration communiste. Très rapidement, la fracture s'agrandit entre sionistes et communistes qui écartent Filderman

11. Raul Hillberg, *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Gallimard, 1991, tome II, p. 656.

12. Voir Alexandra Laignel-Lavastine, *Cioran, Eliade, Ionesco : l'oubli du fascisme*, Paris, Puf, 2002.

de la présidence de la Fédération (janvier 1946) et suppriment les organisations et les groupes sionistes (1949) dont les leaders sont arrêtés en 1951. L'union des Juifs roumains et le Parti juif avaient été d'ailleurs supprimés en 1947 avec le Parti libéral et le Parti national paysan.

Un nombre important de Juifs adhèrent au PC qui avait comme figure de proue une femme d'origine juive, Ana Pauker¹³, quelques idéologues (Iosif Chisinevski et Leonte Răutu), un grand nombre de cadres moyens et inférieurs, enfin beaucoup de permanents du parti et de membres de la Sûreté (devenue Securitate en 1949), dans l'administration centrale et locale, dans les syndicats et les organisations culturelles, les universités et les médias. Les Juifs redeviennent « visibles » dans la vie politique (cinq parlementaires juifs sont élus en mars 1948), économique, sociale et culturelle roumaine et leur nombre s'accroît considérablement à Bucarest où ils sont 150 000 en 1945 (contre 86 000 en 1939). Ceci crée des tensions d'ordre local, car la restitution des propriétés juives confisquées pendant la guerre intervient seulement en 1947 et rencontre des blocages bureaucratiques de toutes sortes.

En 1947, le grand rabbin Alexandre Safran et Wilhelm Filderman fuient le pays, car ils sont menacés de procès. La fonction de grand rabbin de Roumanie fut occupée par Moses Rosen dont la grande préoccupation devait être la préparation de l'émigration des Juifs roumains en Israël qui a enfin son État depuis 1948. À la fin de 1944, il y avait déjà 70 000 demandes d'émigration en Palestine et le mouvement prend de l'ampleur tous les ans, car bon nombre de personnes choisissent l'émigration clandestine vers d'autres horizons. Rien qu'en 1947, 70 000 passeports sont délivrés en vue de l'*alia*, alors qu'il y a 150 000 demandes. Selon les chiffres officiels de l'État d'Israël, entre 1948 et août 1952, 128 609 personnes arrivent de Roumanie légalement¹⁴ et beaucoup d'autres illégalement, un total que certaines sources, suivant lesquelles les clandestins représentent un chiffre « considérable », chiffrent à 160 000¹⁵. Un autre chiffre circule en janvier 1953. Dans le *Bulletin d'information pour les Roumains en exil*, on peut lire que l'émigration des Juifs de Roumanie en Israël a baissé de 85 % en 1952 par rapport à l'année 1951. En effet, en 1952, seulement 23 370 Juifs ont réussi à émigrer en Israël, contre 173 901 en 1951¹⁶.

Afin d'enrayer l'exode clandestin, le gouvernement de Bucarest émet en décembre 1947 une loi qui prive les émigrants illégaux de la citoyenneté roumaine et confisque tous leurs biens. Mais rien ne peut arrêter une population qui vote avec les pieds car elle découvre très vite que les communistes entendent frapper très fort la population pour l'appauvrir et l'effrayer par la contrainte économique et extra-économique : la législation du contrôle étatique de l'économie, la réforme monétaire d'août 1947 et enfin la nationalisation de l'ensemble de l'économie en juin 1948 sont autant de coups frappés



Elena Lupescu en exil à Buenos Aires en 1947. Elle épousera plus tard le roi Carol II et mourra princesse de Hohenzoller (coll. part.).

contre la libre entreprise et contre le simple bien-être des citoyens. S'y ajoutent les énormes réparations de guerre arrachées par l'URSS (1,785 milliard de dollars jusqu'en septembre 1946) et le pillage de l'économie nationale par l'armée rouge en campagne, d'abord, par l'État soviétique par l'intermédiaire des sociétés mixtes soviéto-roumaines (Sovroms), ensuite.

La contrainte extra-économique se traduit par la terreur au quotidien, par des arrestations et des procès, par la réforme agraire qui redistribue toute la terre aux paysans (1945 et 1949), avant de les réorganiser en kolkhozes et sovkhoszes à partir de 1949.

Pour les Juifs qui adhèrent au PC ou qui ont des sympathies communistes, comme pour tous les « démocrates », « la lumière vient de l'Est », Or, c'est de l'Est, de l'URSS précisément, que vient en 1949 le mot d'ordre de Jdanov de lutte contre le cosmopolitisme, concept dans lequel est englobé aussi le sionisme. La suppression des organisations sionistes et les arrestations de leurs leaders s'inscrivent dans la logique antisémite de Staline qui déteint sur tous les PC au pouvoir en Europe de l'Est. Même si la Roumanie ne connaît pas des grands procès à relents antisémites comme ceux de Slansky à Prague et de Rajk à Budapest, les Juifs roumains se sentent menacés et se

13. Voir Robert Lévy, *Ana Pauker: the rise and fall of a Jewish communist*, Berkeley, University of California Press, 2000.

14. Voir le *Statistical Bulletin of Israël* (volume 3, octobre 1952-avril 1953) et Sabin Manuila et Wilhelm Filderman, *Regional development of the Jewish Population in Romania*, op. cit.

15. *Ibid.*

16. Voir le BIRE, *Bulletin d'information pour les Roumains en exil*, numéro de janvier 1953.

bousculent pour émigrer. En 1952, Ana Pauker est limogée et c'est en août de la même année que l'émigration légale en Israël est arrêtée. À cette époque, il reste 146 264 Juifs en Roumanie, à peine 20 % du nombre de 1939.

En 1957-1958, les limogeages de leaders communistes reprennent (Iosif Chisinevski est ainsi démis de ses fonctions), tout comme les procès des intellectuels, parmi lesquels quelques Juifs communistes. Le tout dans un climat trouble marqué par le retrait des troupes soviétiques et un regain de terreur qui ne s'acheva que vers 1962-1964. En même temps commence une action discrète de « roumanisation » des cadres du parti et de l'administration. Certains, dont plusieurs fonctionnaires juifs du ministère du Commerce extérieur sont arrêtés et condamnés à de lourdes peines pour délits économiques, une catégorie de délits pour laquelle existe la peine de mort. Parallèlement, les professions libérales sont elles aussi touchées par des mesures de fermeture des cabinets médicaux et dentaires privés, des boutiques et des ateliers familiaux, une mesure qui touche beaucoup de Juifs.

L'émigration en Israël reprend timidement en septembre 1958 — 20 000 départs sur 100 000 demandes de passeport —, mais elle est stoppée au bout de cinq mois suite aux protestations des pays arabes. Sur ces entrefaites survient un incident curieux : l'arrestation et le jugement d'un groupe de sionistes accusés d'avoir attaqué un fourgon de la Banque nationale en vue de se procurer des fonds nécessaires à l'organisation de l'*alia*. Le procès se déroule à huis clos et les coupables — tous juifs et membres du PC — seront passés par les armes. Une cassette contenant le film du procès est projetée dans toutes les institutions d'État au bénéfice des membres du PC et de quelques autres privilégiés. Le message est clair : les sionistes sont des malfaiteurs qui n'hésitent pas à s'attaquer aux biens du peuple¹⁷. L'interruption de l'émigration a provoqué des drames — des familles entières sont séparées, les candidats malheureux à l'émigration perdent leur emplois et vivent en vendant tous leurs biens. Finalement, l'émigration reprend en 1960, cette fois-ci par Vienne, pour atteindre 35 000 départs en 1965.

Les circonstances de la reprise de l'émigration en septembre 1958 ont été racontées en détail par le général Ion Mihai Pacepa, responsable des services d'espionnage roumains (DIE) qui a fait défection à l'Ouest en 1978. Pacepa raconte qu'au début il s'agissait d'un troc : les Israéliens construisirent en Roumanie des installations modernes d'élevage de poulets, de dindons, de cochons, de bovins et de moutons, qui, placées sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, exportaient leur production en Occident contre des devises fortes. S'y est ajoutée, en 1965, une usine de flocons d'avoine¹⁸.

Cette année-là — 1965 —, Gheorghiu-Dej, le chef du PC et de l'État, meurt d'un cancer généralisé, et sa place est prise par Nicolae Ceausescu, un communiste



Maison Juster à Bucarest, construite par l'architecte juif Marcel Iancu vers 1932 (coll. part.).

pur et dur qui étonna le monde entier par sa politique d'indépendance.

Lors de l'arrivée de Ceausescu au pouvoir, le nouveau leader trouva le système de troc immoral et y mit fin. Mais, deux années plus tard il reprit de plus belle sous la forme Juifs contre dollars. Les sommes étaient négociables au cas par cas, « selon l'âge, l'éducation, la profession, la situation de famille pour chaque Juif autorisé à émigrer. En 1978, cette somme allait de 2 000 à 50 000 dollars par personne. Dans certains cas, elle pouvait atteindre 250.000 dollars¹⁹ ». À la fin de 1977, Ceausescu réclama même des échantillons d'armes occidentales en échange des visas d'émigration. Ce trafic apporta aux autorités de Bucarest des centaines de millions de dollars, ainsi que des crédits bancaires importants dont Israël payait une partie des intérêts.

Mais cette ressource finit par se tarir : en 1977, il ne restait en Roumanie que 24 667 Juifs, soit moins de 0,3 % des chiffres de 1939. Selon le même témoignage, Ceausescu était très content de cette opération. « Le pétrole, les Juifs et les Allemands sont nos meilleurs produits d'exportation », avait-il coutume de plaisanter²⁰.

En bref, on était revenu à la situation des années 1940-1944 lorsque les Juifs roumains devaient monnayer leur liberté d'émigrer pour fuir les persécutions raciales. Mais cette fois, ce n'était plus la Centrale des Juifs, le ministère de la Défense, de l'Intérieur ou les sionistes qui contrôlaient le flux des émigrations, mais bien la DIE, les services d'espionnage, et finalement Ceausescu en personne. Du côté de la communauté, Ceausescu était en synergie avec Moses Rosen. Celui-ci était depuis 1957 député au parlement aux côtés des autres chefs religieux du pays et, à partir de 1964, il cumula la fonction de grand rabbin avec celle de président de la communauté. Sous son autorité, la communauté juive a joui d'une véritable autonomie spirituelle et culturelle vécue cependant en dehors et en marge de la société roumaine, un nouvel avatar de

17. Sur ce sujet, voir le roman d'Edgar Reichman, *Le dénonciateur*, Paris, Denoël, 1962, réédité en 1993.

18. Ion Mihai Pacepa, *Horizons rouges*, Paris, Presses de la Cité, 1988, pp. 59-62.

19. *Ibid.*

20. *Ibid.*

l'apartheid mou des temps passés. Le grand rabbin a continué durant toute sa vie — il est mort en 1994 — de préparer l'*alia* de ses coreligionnaires pour lesquels il n'y avait, croyait-il, aucun avenir en Roumanie. C'était la constatation d'un échec total de l'assimilation et de l'intégration dans la société roumaine, tout comme cela s'est passé avec la communauté allemande. À sa mort, sur un total de vingt-trois millions d'habitants, la communauté juive ne comptait plus que neuf mille membres, en général des personnes âgées.

Entre-temps, Ceausescu avait été renversé et exécuté et le pays connaissait, depuis décembre 1989, une véritable effervescence politique et spirituelle. Les efforts de redécouverte d'un passé trop longtemps occulté ou déformé par les communistes ont abouti à la publication d'un grand nombre de documents, de mémoires et d'ouvrages historiques. Parallèlement, un fort courant d'extrême droite nationaliste a vu le jour qui exalte sans discernement la Garde de fer et le maréchal Antonescu dont plusieurs statues ont été érigées un peu partout en Roumanie (mais récemment enlevées après les protestations des États-Unis). Ce même courant de pensée accuse aujourd'hui les Juifs d'avoir introduit le communisme en Roumanie, écho des accusations antisémites de l'entre-deux-guerres qui affirmaient la même chose à propos de la Russie soviétique. Et, tout comme Staline, Ceausescu est créditée d'avoir écarté les Juifs du pouvoir et d'avoir instauré un nationalisme dont seule la première partie du syntagme est prise aujourd'hui en considération.

Face à ces nouvelles attaques, puissamment relayées par les médias et quelques partis politiques comme le PRM (Parti de la Grande Roumanie), deuxième parti du pays représenté au parlement élu en 2000, la communauté juive, dirigée depuis 1994 par le docteur Nicolae Cajal, a choisi une autre stratégie de défense. Ainsi, elle ne se lance plus dans des attaques systématiques contre les antisémites — un exercice vain et épuisant —, mais elle s'est engagée dans une ample campagne de diffusion d'informations sur l'histoire et la culture juives. Convaincue que les racines de l'antisémitisme résident essentiellement dans l'ignorance, la communauté s'est lancée dans la bataille de l'information par l'intermédiaire de sa maison d'édition Hasefer. Pratiquant des prix sacrifiés, Hasefer a édité des sources de première main sur l'histoire des Juifs roumains, des documents officiels, des volumes de mémoires, des synthèses dues à des spécialistes étrangers et roumains. La qualité de ces ouvrages et leur large diffusion leur assurent une place de choix dans le paysage intellectuel roumain.

La communauté juive roumaine est ainsi assurée de perdurer dans les mémoires au-delà de son existence physique en léguant à ses descendants et aux Roumains le témoignage sincère de son passé dramatique. □

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Histoire de la Roumanie

- Mihai Antonescu, *Deux années de gouvernement (6 septembre 1940-6 septembre 1942)*, Bucarest, 1942.
- Marcel-Dumitru Ciucă (ed.), *Procesul maresalului Antonescu. Documente* [Le procès du maréchal Antonescu. Documents], Bucarest, Saeculum I.O. et Europa Nova, 1996. 3 vols.
- Catherine Durandin, *Histoire des Roumains*, Paris, Fayard, 1995.
- Armin Heinen, *Die Legion "Erzengel Michael" in Rumänien. Soziale Bewegung und politische Organisation*, Munich, R. Oldenbourg, 1986.
- Alexandra Laignel-Lavastine, *Cioran, Eliade, Ionesco : l'oubli du fascisme*, Paris, Puf, 2002.
- Procesul Marii Trădări Naționale* [Le procès de la haute trahison nationale], Bucarest, 1946.
- Eugen Weber, Eugen, « Romania », in Hans Rogger et Eugen Weber (eds.), *The European Right*, Berkeley, University of California Press, 1966, pp. 501-574.

Histoire des Juifs roumains

- Activitatea Centralei Evreilor din România (1942-1944)* [L'activité de la centrale des Juifs de Roumanie (1942-1944)], Bucarest, 1944.
- Jean Ancel, *Contributii la istoria României. Problema evreiască, I (1933-1944)* [Contributions à l'histoire de la Roumanie. Le problème juif, tome I (1933-1944)], Bucarest, Hasefer, 2001, 2 vols.
- Randolph L. Braham (ed.), *The Destruction of Romanian and Ukrainian Jews during the Antonescu Era*, New York, The Rosenthal Institute for Holocaust Studies, 1997.
- Gabriele Eschenazi, et Gabriele Nissim, *Ebrei invisibili. I sopravvissuti dell'Europa orientale dal comunismo a oggi*, Milan, Mondadori, 1995.
- Carol Iancu, *Les Juifs de Roumanie, 1866-1919, de l'exclusion à l'émancipation*, Aix-en-Provence, 1978.
- Carol Iancu, *L'Émancipation des Juifs de Roumanie (1913-1919)*, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1992.
- Carol Iancu, *Les Juifs en Roumanie (1919-1938). De l'émancipation à la marginalisation*, Paris-Louvain, Peeters, 1996.
- Carol Iancu, *La Shoah en Roumanie*, Montpellier, Université Paul-Valéry, 2000.
- Radu Ionaid *La Roumanie et la Shoah. Destruction et survie des Juifs et des Tsiganes sous le régime Antonescu (1940-1943)*, Paris, Éditions de la MSH, 2003.
- Benjamin Lya (ed.), *Evreii din România între anii 1940-1944. Vol. I. Legislatia anti-evreiască* [Les Juifs de Roumanie entre les années 1940-1944. Vol. I. La législation anti-juive], Bucarest, Hasefer, 1993, trois volumes parus à ce jour.
- Parlamentari evrei în forul legislativ al României (1919-1940)* [Parlementaires juifs dans le for législatif de la Roumanie, 1919-1940], Bucarest, Hasefer, 1998.
- Adolphe Stern, *Din viața unui Evreu român* [Souvenirs de la vie d'un Juif roumain], Bucarest, Hasefer, 2001, 3 vols.